



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018-2022

Approuvé par le MÉES



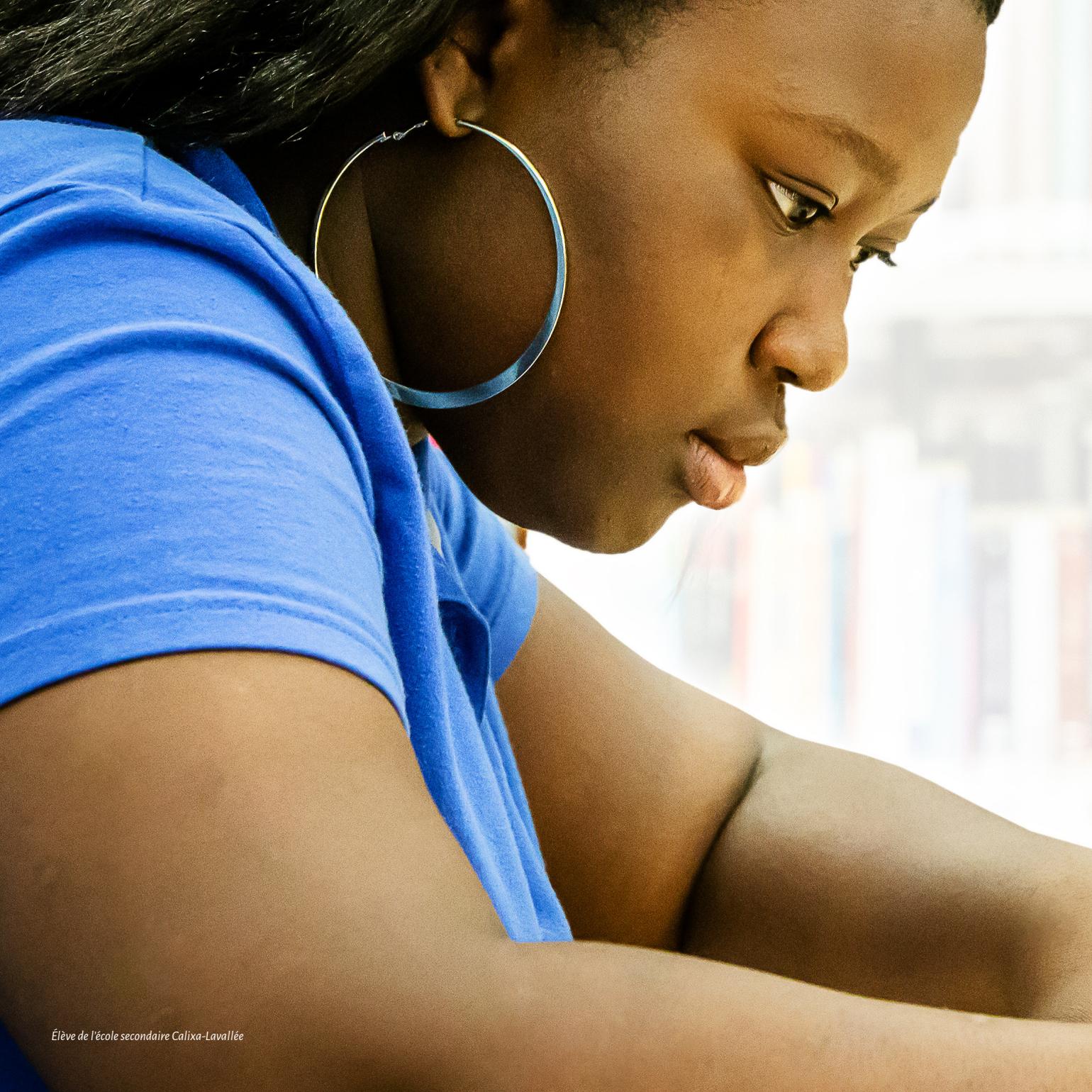


TABLE DES MATIÈRES

Mot du président et du directeur général	4
Avant-propos	5
But du plan d'engagement vers la réussite	5
Consultations	6
Encadrements légaux	6
Démarche d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	7
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite	7
Mission, vision et valeurs de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	8
Déclaration des services	10
Contexte dans lequel évolue la commission scolaire	11
Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	27
Enjeu 1 : Diplomation et qualification	28
Enjeu 2 : Milieux de vie et d'apprentissage inclusifs, sains, sécuritaires et stimulants	32
Enjeu 3 : Partenaires de l'éducation	34
Reddition de comptes	36
Annexes	37
Glossaire	38
Liste des abréviations et des sigles	42
Bibliographie	43
Remerciements	44

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Miville Boudreault
Président



Antoine El-Khoury
Directeur général

Depuis sa création en 1998, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) a toujours été guidée par une volonté affirmée de viser la réussite de tous ses élèves. Si d'évidence la réussite éducative suscite l'adhésion spontanée de tous, les moyens pour y parvenir peuvent se différencier selon les milieux, d'autant plus que le contexte dans lequel ils sont déployés est en constante évolution. La nouvelle Politique de la réussite éducative du gouvernement québécois permet de faire le point. Pour la CSPÎ, elle fournit l'occasion privilégiée de prendre le recul nécessaire afin d'actualiser ses pratiques et d'en assurer la cohésion.

être marquées au coin de l'innovation. Toutefois, la diversité des possibilités appelle un haut degré de cohérence dans les orientations. Dans ce contexte, la collaboration de tous les intervenants et partenaires du milieu scolaire est une dimension essentielle à l'atteinte des objectifs.

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSPÎ est le fruit d'un vaste exercice mobilisateur qui a donné lieu à une analyse rigoureuse de ses enjeux, de ses caractéristiques et des attentes du milieu desservi. Tout en tenant compte de sa réalité, il reprend les idées maîtresses de la politique ministérielle et s'inscrit pleinement dans le Plan stratégique 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

Le PEVR est un phare qui doit guider la réflexion de chaque milieu. Le travail n'est pas terminé. La commission scolaire entend jouer pleinement son rôle de soutien pour l'ensemble de ses établissements dans l'élaboration de leur projet éducatif et dans la mise en place des moyens pour le réaliser.

Dans une société qui se diversifie et où l'accès à l'information est en pleine mutation, les interventions éducatives doivent

**POUR LA CSPÎ, LE
PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE
EST UN FORMIDABLE
LEVIER D'ACTION
POUR LA RÉUSSITE DE
TOUS SES ÉLÈVES !**

AVANT-PROPOS

Ce document s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Il présente le PEVR de la CSPÎ. Ce plan a été élaboré en cohérence avec la Politique de la réussite éducative et le Plan stratégique du MÉES, tout en tenant compte de la réalité propre à la CSPÎ.

Dans un premier temps, le document expose le but du PEVR et les encadrements légaux qui le définissent.

Puis, il décrit la composition des groupes ayant collaboré à son élaboration et les consultations menées. Après avoir précisé le contexte dans lequel évolue la CSPÎ et avoir dégagé les enjeux, les orientations et les objectifs retenus sont décrits. Les indicateurs et les cibles qui mesureront l'atteinte des objectifs au terme de la période visée sont ensuite énoncés. Cette partie se conclut par la déclaration de service de la CSPÎ.



Élève de la formation professionnelle de l'École Hôtelière de Montréal Centre Calixa-Lavallée

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le PEVR permet de partager avec l'ensemble des intervenants éducatifs, dont les parents et les membres de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour des orientations et des objectifs centrés sur les besoins de l'élève. Le PEVR permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite de ses élèves, jeunes et adultes, ainsi que les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

CONSULTATIONS

Conformément à la législation (art. 209.1), dans la préparation de son PEVR, la CSPÎ a consulté les groupes suivants :

- ▲ le comité de parents ;
- ▲ le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- ▲ le comité consultatif de gestion ;
- ▲ les conseils d'établissement ;
- ▲ les syndicats et les associations ;
- ▲ l'association des élèves du secondaire et des représentantes et des représentants des élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

ENCADREMENTS LÉGAUX

Le PEVR doit respecter les dispositions législatives de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Art. 209.1. Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert ;
- 2° les orientations et les objectifs retenus ;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan ;
- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs, quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité ;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre.



Marche pour la paix de l'école Denise-Pelletier

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La CSPÎ a fait appel aux différents acteurs du milieu pour élaborer son PEVR. Sa démarche d'élaboration a exigé un travail d'analyse, de réflexion et de consultation.

Pour ce faire, la CSPÎ a mobilisé des représentantes et des représentants de tout le personnel. Des rencontres en sous-comités ont permis de réaliser un travail rigoureux de coconstruction où chacun a pu s'exprimer, débattre de ses idées, où les équipes ont été appelées à dégager des consensus et à faire des propositions à la Direction générale.

Ce processus de travail a permis de dégager une véritable vision partagée et de créer une dynamique qui s'appuie sur l'adhésion du plus grand nombre.

La commission scolaire se dote ainsi d'un PEVR qui reflète sa volonté de « ramer à l'unisson » pour la réussite de tous ses élèves.

Première étape :

- analyser les données statistiques et les résultats de différentes consultations et dresser des constats ;
- lire attentivement la Politique de la réussite éducative et identifier les facteurs qui peuvent contribuer à la réussite des élèves ;
- identifier et prioriser des enjeux.

Deuxième étape :

- dégager des orientations et des objectifs à la lumière des enjeux identifiés à l'étape précédente ;
- réfléchir et déterminer des valeurs qui guideront les actions liées au PEVR.

Troisième étape :

- réviser les enjeux, les orientations et les objectifs ;
- proposer des stratégies et des moyens d'action ;
- finaliser le choix des valeurs ;
- réviser la première version du PEVR afin de s'assurer de reconnaître la contribution collective du groupe.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

- ▲ Direction générale
- ▲ Directions de services et de réseaux
- ▲ Directions d'établissement
- ▲ Représentantes et représentants du personnel :
 - professionnel
 - enseignant
 - technique et paratechnique
 - des services de garde
- ▲ Représentantes et représentants :
 - élèves de la formation générale adulte et de la formation professionnelle
 - élèves du secondaire (AESCSPI)
 - parents
 - organismes communautaires et institutions

MISSION, VISION ET VALEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE



Directrice, enseignante et élèves de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

MISSION COMMUNE

La mission première de l'école québécoise est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Par la mobilisation de l'ensemble de ses ressources, la commission scolaire joue un rôle essentiel dans l'organisation des services éducatifs et dans la promotion de milieux de vie inclusifs, stimulants, sains et sécuritaires.

VISION COMMUNE

Dans sa vision, la commission scolaire mise sur le développement de l'expertise de tout son personnel. Ses fondements sont la responsabilisation collective et la mise en œuvre d'une culture collaborative afin de soutenir l'apprentissage de tous ses élèves.

VALEURS COMMUNES

Les valeurs permettent d'établir des repères qui orientent les choix, guident les actions des individus et des groupes et favorisent la cohérence de l'organisation. Les valeurs associées à l'ensemble des thèmes de la Politique de la réussite éducative et qui ont fait l'objet d'un large consensus dans les comités sont la collaboration, l'engagement, l'équité et la bienveillance. Elles se définissent comme suit :



Directrice, enseignante et élèves de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

LA COLLABORATION est un processus par lequel plusieurs personnes s'associent pour la réalisation d'un travail qui mène à un résultat concret. Elle exige l'engagement de chacun et la coordination des efforts de tous dans un but commun.



Équipe de hockey les Lynx de l'école secondaire Daniel-Johnson

L'ENGAGEMENT est la participation active à la vie scolaire et sociale de son temps, conforme à ses convictions.



Élèves de l'école de la Belle-Rive

L'ÉQUITÉ est la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. En matière d'éducation, l'équité implique que les circonstances personnelles ou sociales telles que le genre, l'origine ethnique ou le milieu familial ne sont en aucun cas des obstacles à la réalisation du potentiel éducatif de chaque individu [...].¹



Conseillère à la SIAA et élève de l'école secondaire Calixa-Lavallée

LA BIENVEILLANCE est l'attitude des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres.

¹OCDE, 2013.

DÉCLARATION DES SERVICES

La CSPÎ réalise sa mission en proposant des services qui répondent aux besoins de ses élèves, de son personnel et de ses citoyens.

ASSURER L'ACCÈS À DES SERVICES ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

La CSPÎ s'engage à assurer des services éducatifs de qualité au secteur de la formation générale des jeunes, au secteur de la formation générale des adultes et au secteur de la formation professionnelle afin de soutenir la réussite de tous les élèves.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

La CSPÎ soutient la concrétisation des projets éducatifs de ses établissements. Pour ce faire, elle accompagne le développement professionnel des directions d'établissements, des personnels enseignants, professionnels et de soutien, de même que l'ensemble des membres du personnel de la commission scolaire.

GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON ÉQUITABLE

La CSPÎ est guidée par l'équité des ressources dans les choix qu'elle fait et les actions qu'elle pose quant à l'organisation des services aux élèves. La reddition de comptes sur l'administration de ses ressources se fait dans une perspective de saine gestion des fonds publics et en veillant au bien-être de la collectivité.

COLLABORER AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ET DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La CSPÎ s'assure de bien connaître les besoins de la collectivité qu'elle dessert afin d'établir des partenariats locaux et régionaux, notamment avec les parents, qui contribuent à la mise en œuvre du PEVR.

TRAITEMENT DES PLAINTES

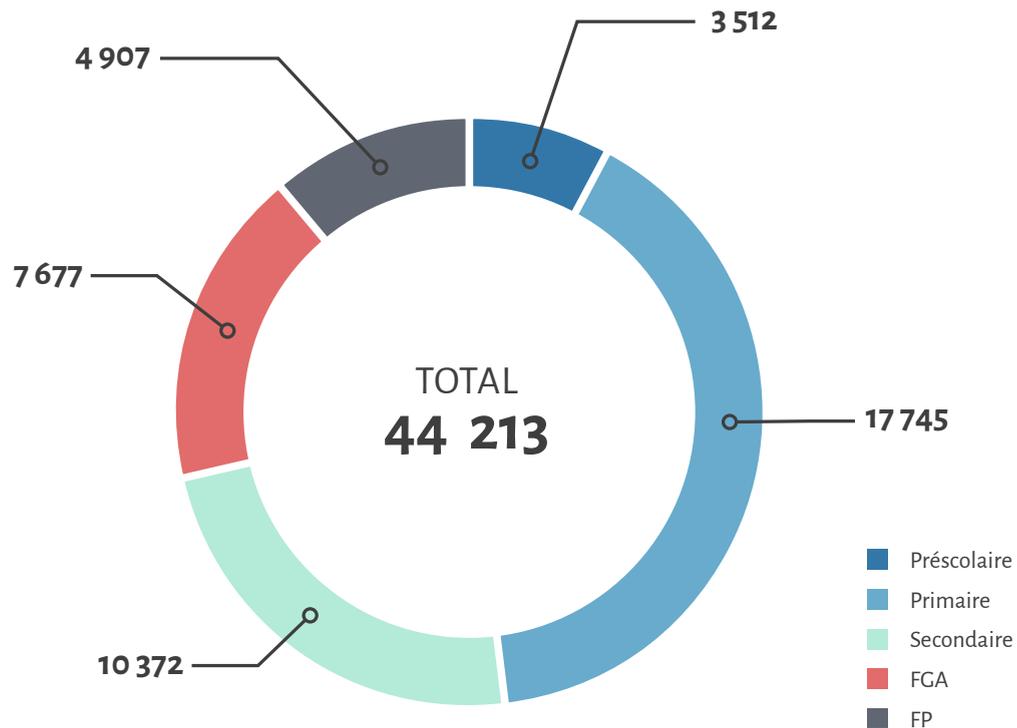
La CSPÎ reconnaît le droit de l'élève ou du parent de celui-ci de demander qu'une décision prise à son égard par un représentant de la commission scolaire ou de ses établissements soit modifiée. Le Conseil des commissaires a adopté en mars 2010 un règlement qui stipule la procédure à suivre pour le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves par le protecteur de l'élève.



**CONTEXTE
DANS LEQUEL ÉVOLUE
LA COMMISSION
SCOLAIRE**

La CSPÎ dessert quatre arrondissements de la ville de Montréal, soit Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, ainsi que la ville de Montréal-Est. Pour l'année scolaire 2016-2017, **elle a scolarisé 44 213 élèves du préscolaire à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP)**, tel qu'illustré à la figure 1. Il est à noter que les élèves dénombrés en FP et en FGA peuvent fréquenter les centres à temps partiel ou à temps plein.

Figure 1
Nombre d'élèves par ordre d'enseignement en 2016-2017



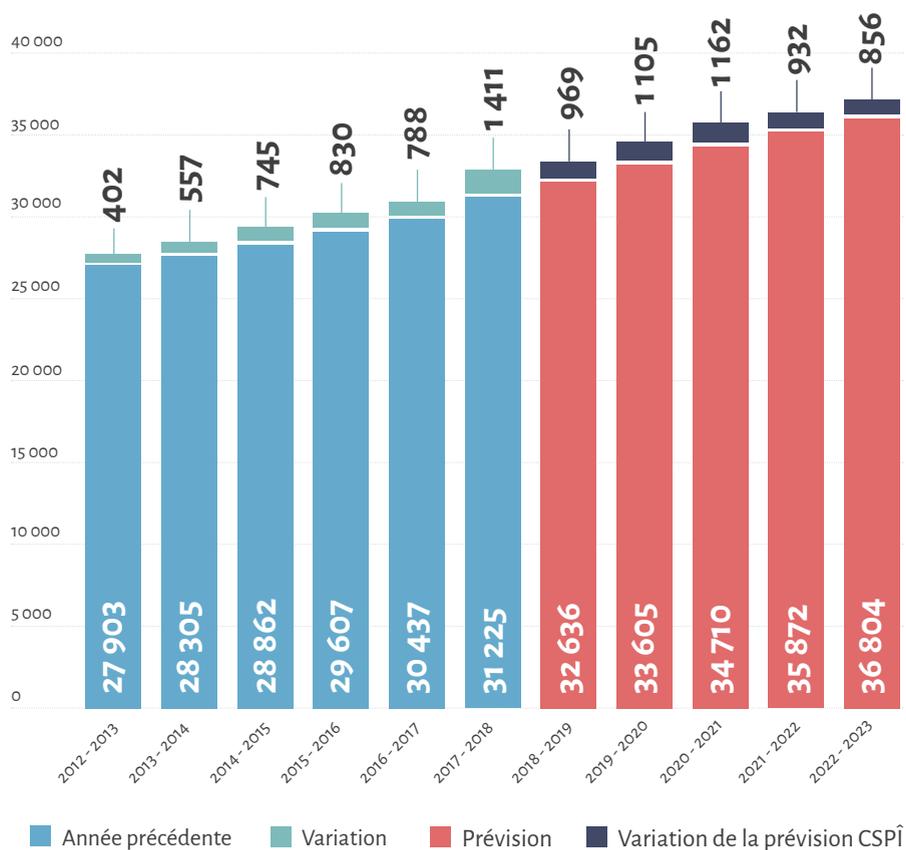
Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

La CSPÎ doit composer avec une importante croissance de la clientèle de la formation générale des jeunes (FGJ) depuis les six dernières années. De 2014-2015 à 2016-2017, il y a eu une augmentation d'environ 800 élèves par année. En 2017-2018, la hausse est de 1 410 élèves et demeurera à plus de 1 000 élèves par an dans les années à venir, selon les prévisions du MÉES.

Figure 2

Croissance et prévisions de la population scolaire de la FGJ de 2012-2013 à 2022-2023

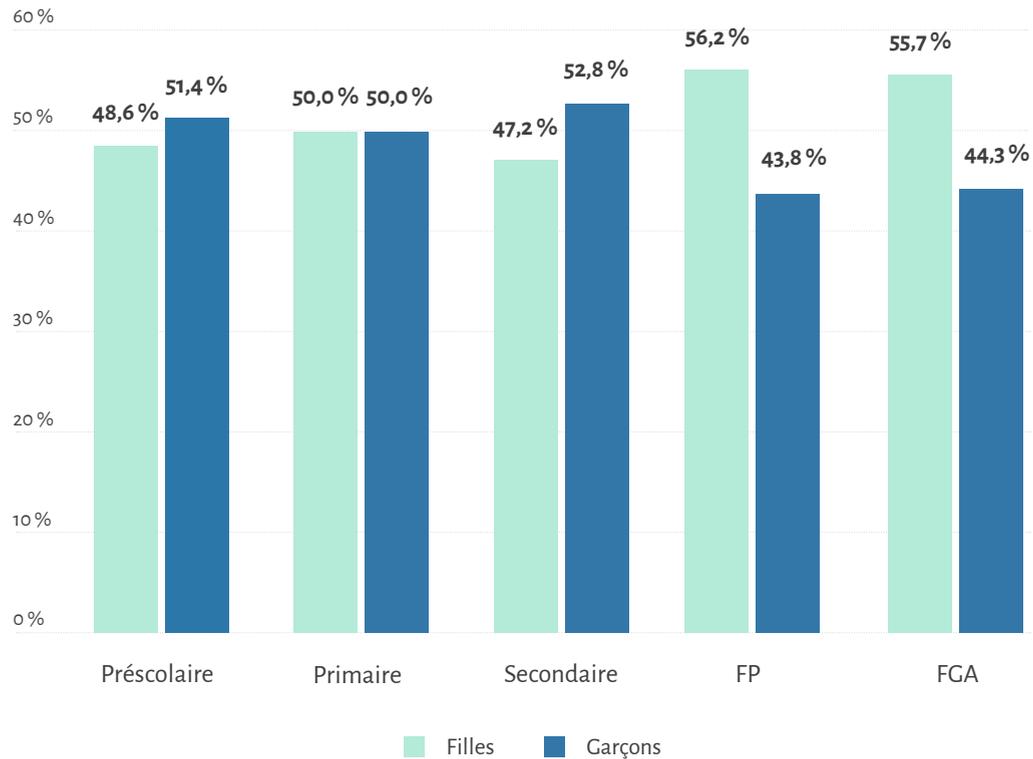


Source

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

La population scolaire se divise en autant de filles que de garçons au primaire. Il y a un peu plus de garçons que de filles au préscolaire et au secondaire. Et davantage de filles en FP et en FGA.

Figure 3
Proportion de garçons et de filles par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2016-2017

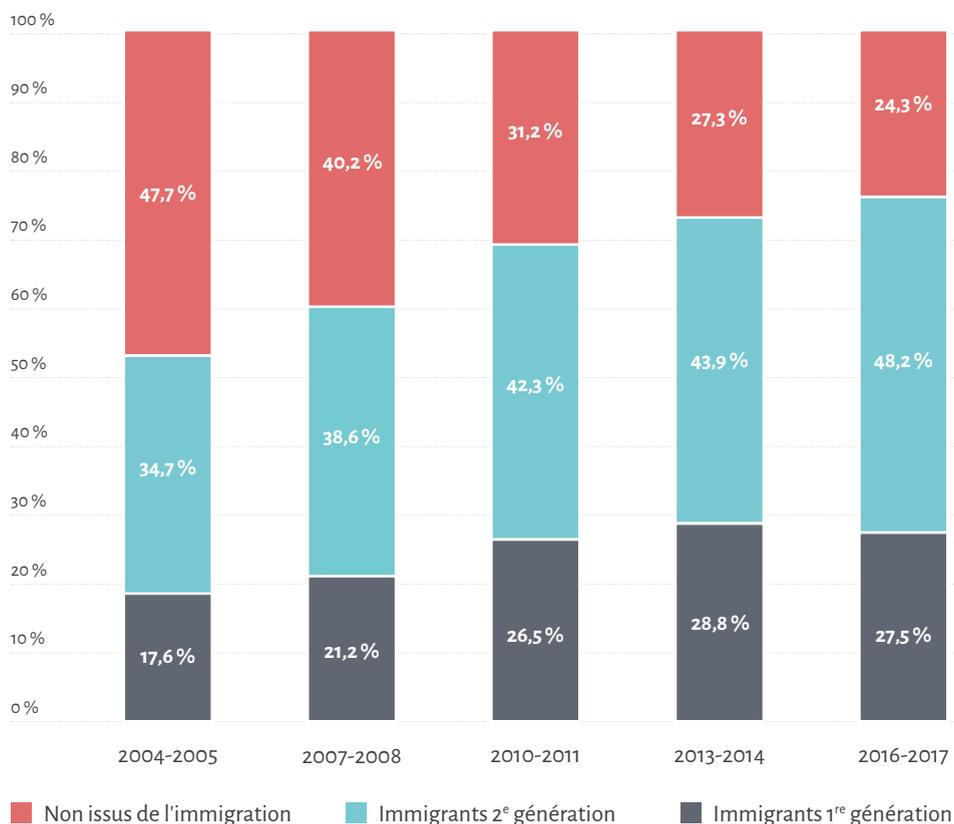


Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Les élèves issus de l'immigration sont de plus en plus nombreux. La proportion d'élèves immigrants de 1^{re} génération est passée de 17,6 % en 2004-2005 à 27,5 % en 2016-2017. Pendant cette même période, la proportion des élèves immigrants de 2^e génération a crû de 34,7 % à 48,2 %. Les élèves issus de l'immigration des 1^{re} et 2^e générations totalisaient 75,7 % de la population de la FGJ en 2016-2017.

Figure 4
Évolution de la proportion des élèves issus de l'immigration à la FGJ



Note

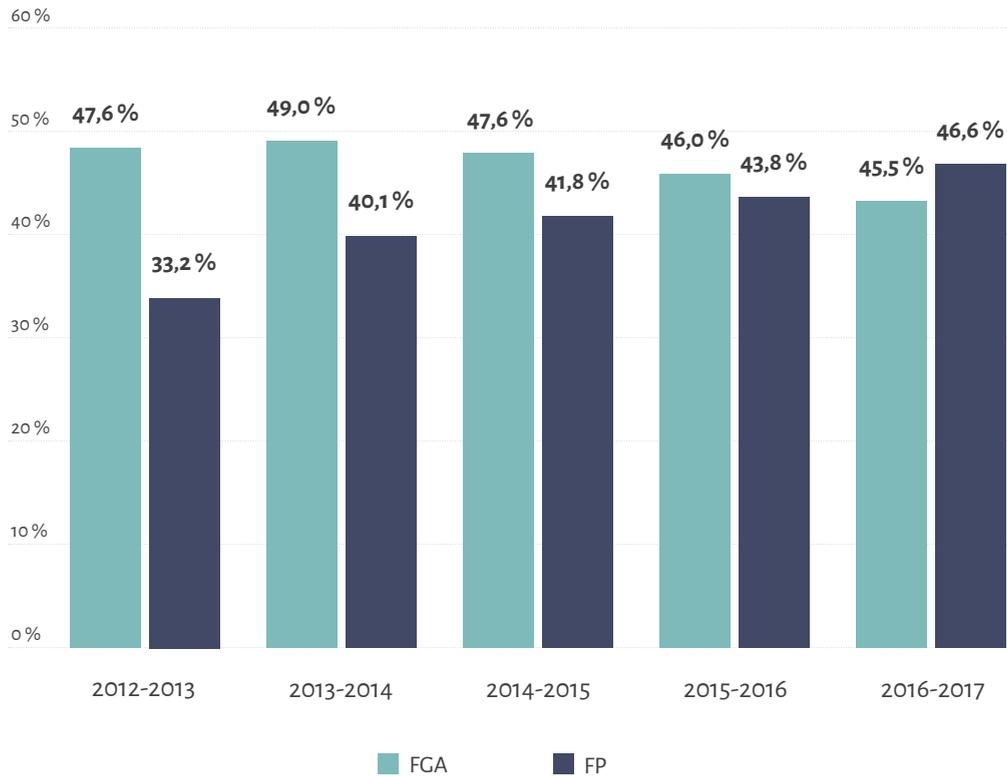
Immigrants de 1^{re} génération : élèves nés hors Canada.
Immigrants de 2^e génération : élèves nés au Canada, dont au moins un des deux parents est né hors Canada.

Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

À la FGA, les élèves immigrants de 1^{re} génération sont en légère baisse puisqu'ils sont passés de 47,6 % en 2012-2013 à 43,5 % en 2016-2017. La tendance est inversée en FP, avec une hausse significative, passant de 33,2 % en 2012-2013 à 43,5 % en 2016-2017. Par ailleurs, c'est à la FGA qu'il y a la plus grande proportion d'élèves immigrants de 1^{re} génération à la CSPI.

Figure 5
Évolution de la proportion des élèves nés hors Canada à la FGA et à la FP

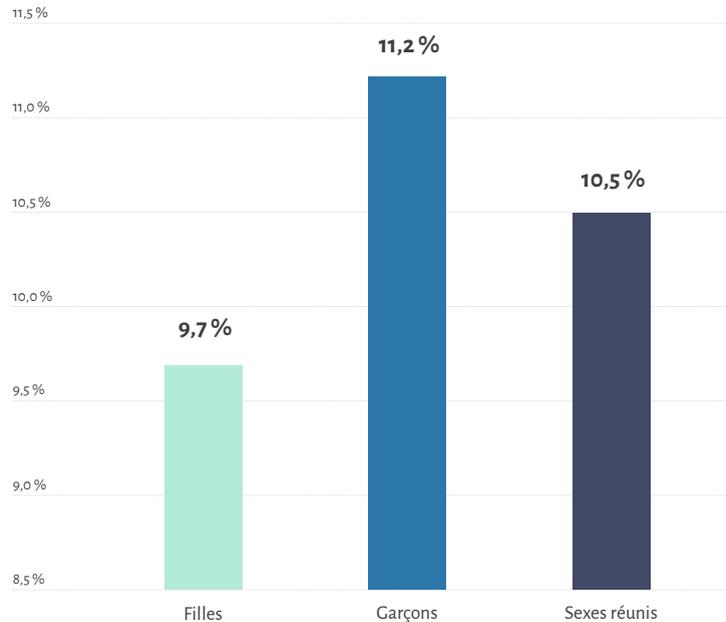


Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

En 2016-2017, 10,5 % d'élèves fréquentent ou ont fréquenté une classe d'accueil au primaire. Cette proportion est de 11,2 % chez les garçons et de 9,7 % chez les filles.

Figure 6
Proportion des élèves fréquentant ou ayant fréquenté
une classe d'accueil au primaire selon le sexe en 2016-2017



Note

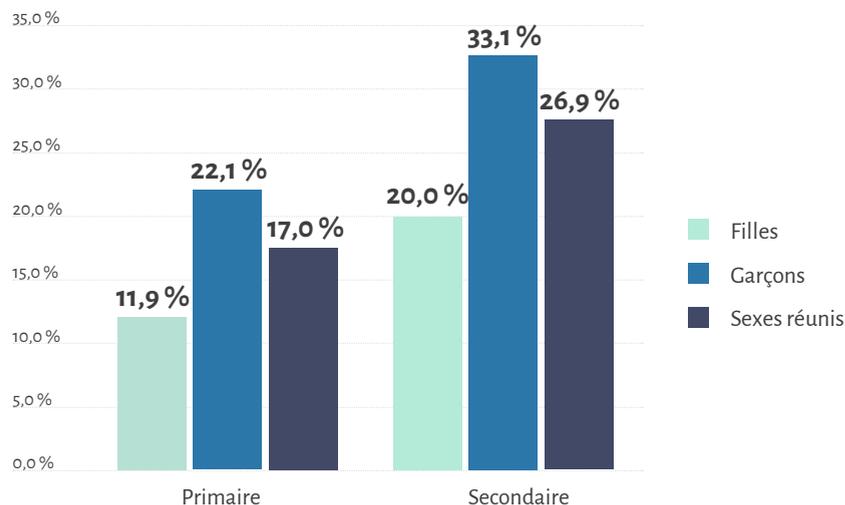
La classe d'accueil est un service offert aux élèves non francophones à leur première inscription au Québec. Elle a pour but de faciliter leur insertion à l'école française et leur intégration à la collectivité québécoise, notamment en développant une connaissance suffisante du français leur permettant de poursuivre leur scolarité en classe ordinaire. Le séjour en classe d'accueil est normalement d'une durée de 10 mois mais peut être prolongé jusqu'à 20 mois. (Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017. *Soutien au milieu scolaire 2017-2018 - Intégration et réussite des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle.*)

Source

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2016-2017, au primaire, 17,0 % des élèves sont identifiés handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Au secondaire, la proportion est de 26,9 %. Le pourcentage est plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Figure 7
Proportion totale des élèves HDAA pour les ordres d'enseignement
primaire et secondaire en 2016-2017, selon le sexe



Note

Élève handicapé et élève ayant des troubles graves de comportement :

- ▲ Élève ayant un des codes suivants : 14, 23, 24, 33, 34, 36, 42, 44, 50, 53, 99.
- ▲ Ces codes sont validés à partir de trois critères :
 - Avoir été évalué par un personnel qualifié afin de connaître la nature du trouble ;
 - Identification de limitations ou d'incapacités dans la sphère scolaire ;
 - Nécessité de mettre en place des mesures d'appui.

Élève en difficulté d'apprentissage :

- ▲ Élève dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures de remédiation mises en place, par l'enseignante ou l'enseignant ou par les autres intervenants durant une période significative,

n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour lui permettre d'atteindre les exigences minimales de réussite du cycle en langue d'enseignement en mathématique conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

(Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport, 2007. *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*)

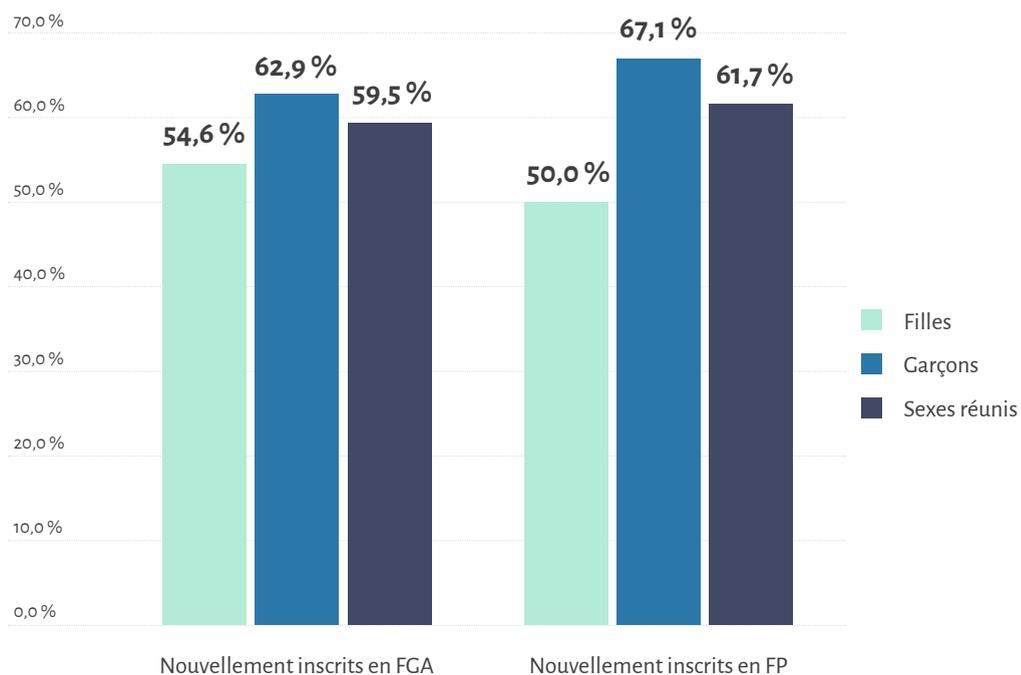
Source

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

À l'éducation des adultes, en 2016-2017, parmi les élèves nouvellement inscrits en FP et qui fréquentaient la FGJ en 2015-2016, 61,7 % avaient été identifiés élèves HDAA au cours de leur cheminement. Cette proportion est de 59,5 % en FGA. Tout comme au primaire et au secondaire, le pourcentage est plus élevé chez les garçons que chez les filles.

Figure 8

Proportion des élèves nouvellement inscrits en FGA ou en FP en 2016-2017 qui étaient à la FGJ l'année précédente et qui ont été identifiés élèves HDAA au cours de leur cheminement

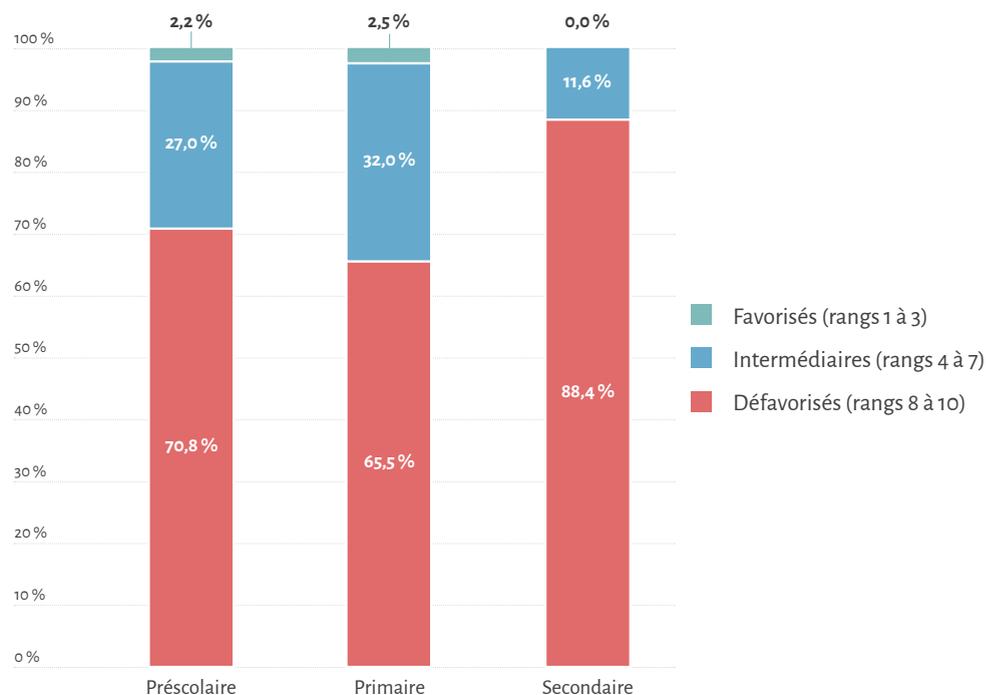


Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

En 2016-2017, selon l'indice de milieu socioéconomique (IMSE), parmi les 41 écoles primaires, 29 sont en milieu défavorisé, 11 en milieu intermédiaire et 1 en milieu favorisé. Au secondaire, sur 10 écoles, 9 d'entre elles sont en milieu défavorisé, 1 en milieu intermédiaire et aucune en milieu favorisé. En tenant compte de la population de ces écoles, 70,8 % des élèves du préscolaire, 65,5 % des élèves du primaire et 88,4 % de ceux du secondaire fréquentent une école de milieu défavorisé.

Figure 9
Répartition des élèves des ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire selon l'indice de défavorisation, en 2016-2017



Note

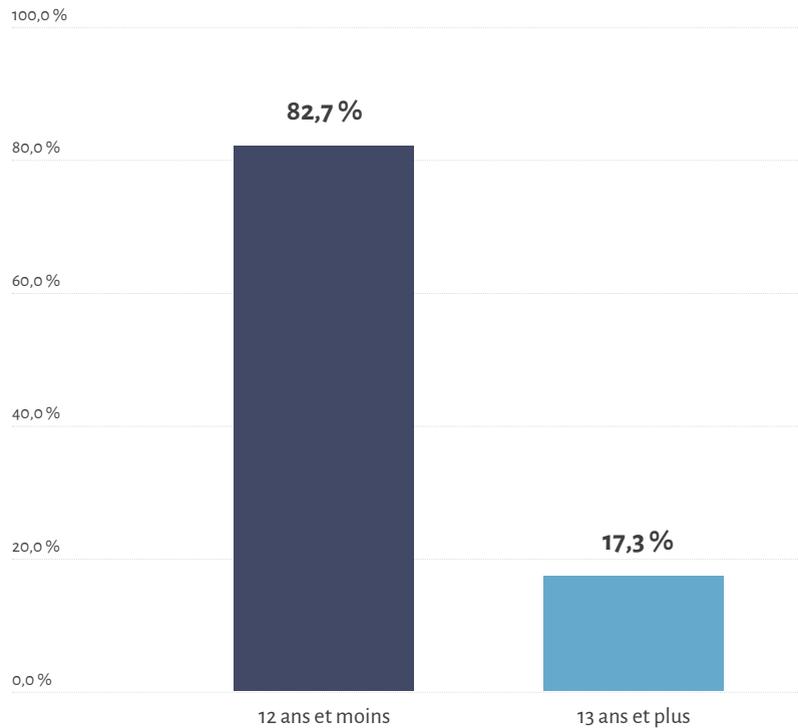
L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2016-2017, parmi les élèves qui font leur entrée au secondaire, 17,3 % arrivent avec au moins un an de retard.

Figure 10
Répartition des élèves selon leur âge à l'entrée au secondaire en 2016-2017

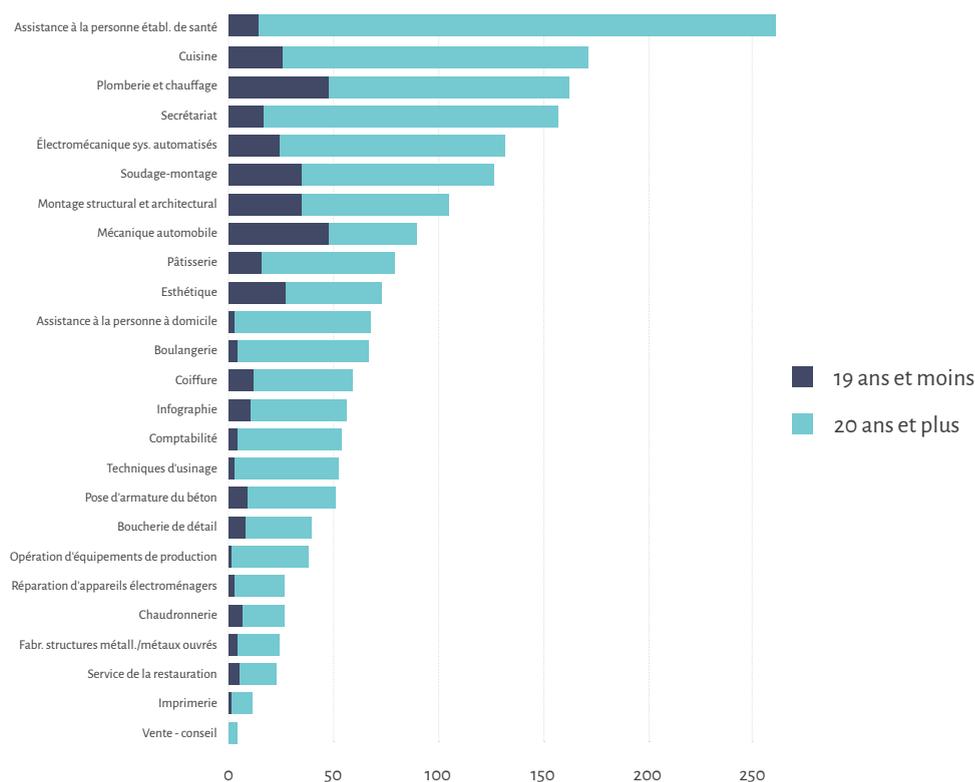


Source

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2016-2017, pour l'ensemble des élèves nouvellement inscrits en FP, les cinq programmes menant à un DEP les plus importants sont : assistance à la personne en établissement de santé, cuisine, plomberie et chauffage, secrétariat et électromécanique de systèmes automatisés. Toutefois, pour les élèves de 19 ans et moins, ce sont plutôt les programmes suivants qui sont les plus importants : mécanique automobile, plomberie et chauffage, montage structural et architectural, soudage-montage et esthétique.

Figure 11
Répartition selon l'âge des élèves nouvellement inscrits en FP, par programme menant à un DEP, en 2016-2017



Note

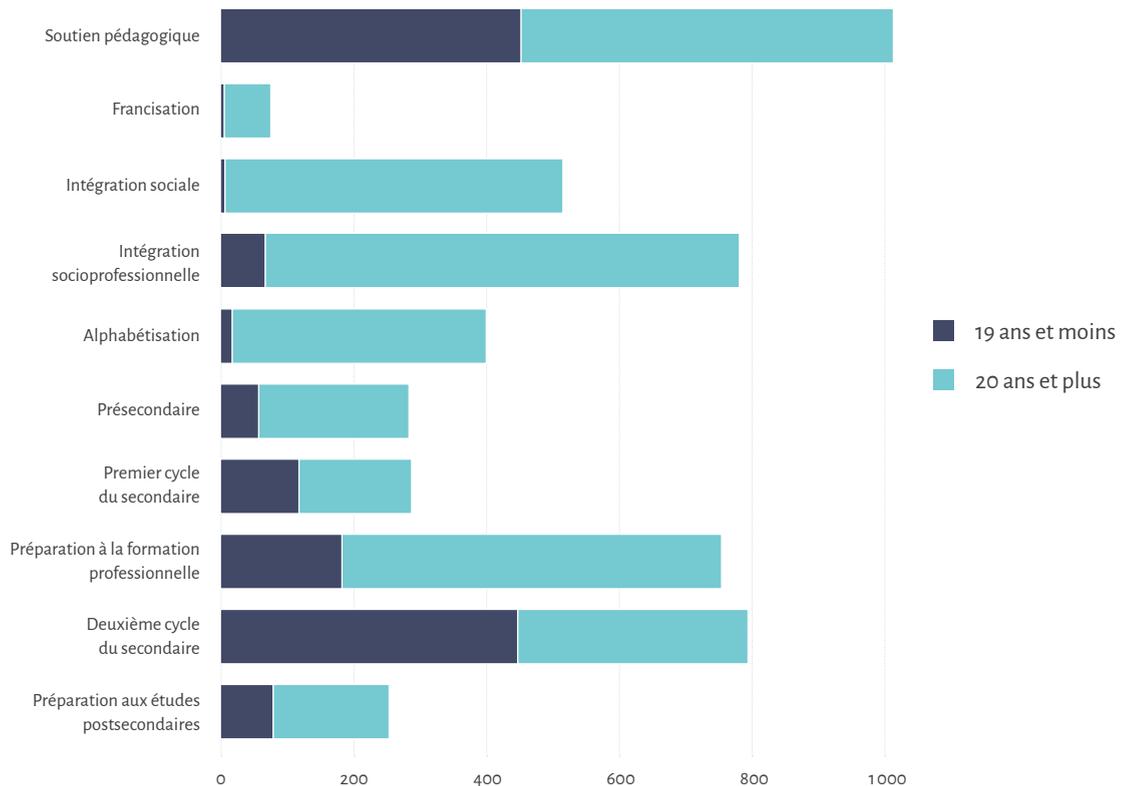
Des programmes menant à un AEP ou à un ASP et de la formation à distance sont également offerts dans ces secteurs d'activité.

Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Pour l'ensemble des élèves nouvellement inscrits en FGA en 2016-2017, les trois services d'enseignement les plus importants sont : soutien pédagogique, second cycle du secondaire et intégration socioprofessionnelle. Toutefois, pour les élèves de 19 ans et moins nouvellement inscrits, les services d'enseignement les plus importants sont : soutien pédagogique, second cycle du secondaire et préparation à la formation professionnelle.

Figure 12
Répartition selon l'âge des élèves nouvellement inscrits en FGA,
par service d'enseignement, en 2016-2017

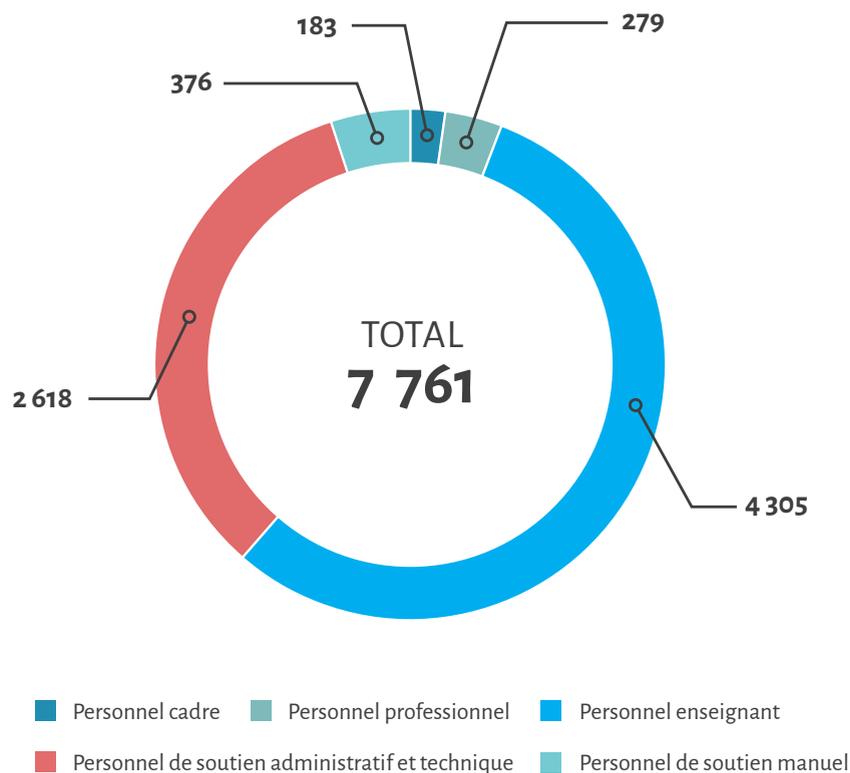


Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

La CSPÎ compte 7 761 employés en 2016-2017. Le personnel enseignant constitue le groupe d'employés le plus important, soit 55,4 %. Le personnel de soutien administratif et technique, incluant les services directs aux élèves, compose le second groupe en importance, soit 33,7 %. Ces données incluent autant le personnel régulier (permanent ou à contrat) que le personnel surnuméraire.

Figure 13
Répartition du personnel par catégorie d'emploi en 2016-2017

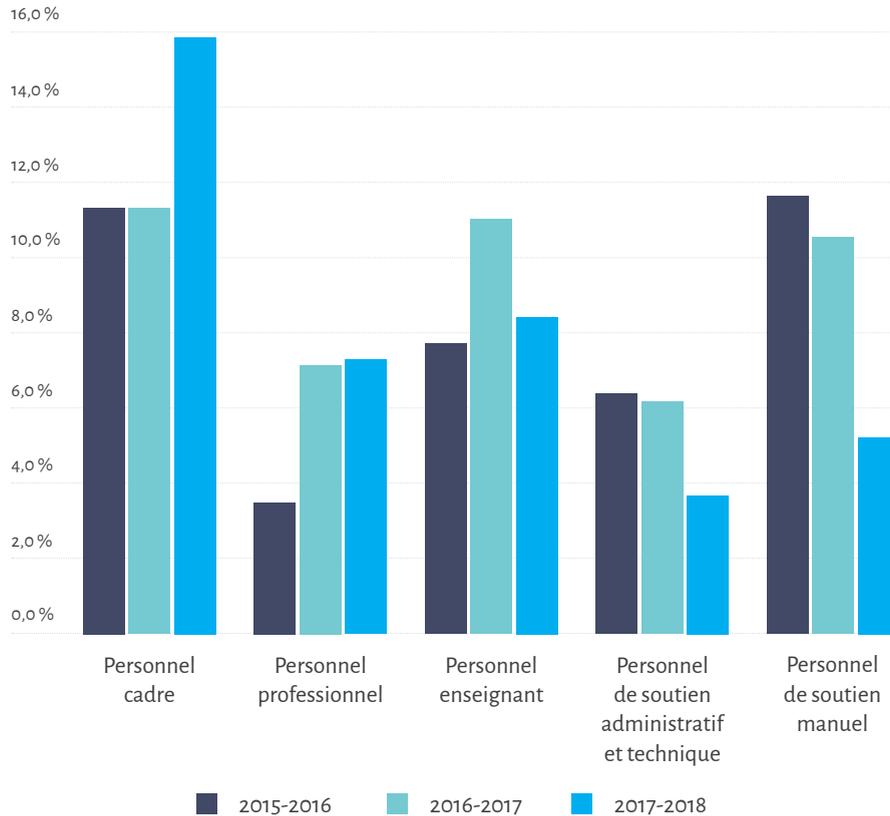


Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Le **renouvellement** du personnel pour combler un poste laissé vacant ou un ajout de poste est variable selon la catégorie d'emploi depuis les trois dernières années. En nombre absolu, le renouvellement du personnel le plus important se situe chez les enseignantes et enseignants, soit 312 nouveaux employés en 2016-2017. Ces données excluent le personnel surnuméraire.

Figure 14
Proportion du personnel renouvellement en fonction, par catégorie d'emploi



Source

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île





**ENJEUX,
ORIENTATIONS,
OBJECTIFS,
INDICATEURS
ET CIBLES**

ENJEU 1

DIPLOMATION ET QUALIFICATION



Élève graduée de l'école secondaire Jean-Grou

L'évaluation du plan stratégique 2010-2015 montre que la CSPÎ est en progression. Toutefois, les statistiques révèlent que le taux de diplomation et de qualification après 5 ans est de 50,9 % et après 7 ans de 70,4 %. Le taux de diplomation (sans la qualification) est de 63,1 % après 7 ans. Par conséquent, la commission scolaire doit donc diplômé davantage d'élèves afin de contribuer à l'atteinte de la cible fixée par le MÉES dans sa Politique de la réussite éducative (2017).

Un travail constant est effectué pour réduire les écarts de réussite auprès des différents groupes d'élèves. Si les écarts de réussite entre les élèves de milieu défavorisé et de milieu favorisé, entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves et entre les garçons et les filles sont faibles, un écart de réussite important est toutefois noté entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires.

Figure 15
Taux de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans
(par cohorte et par durée de fréquentation)



Figure 16
Taux de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans
(par cohorte)

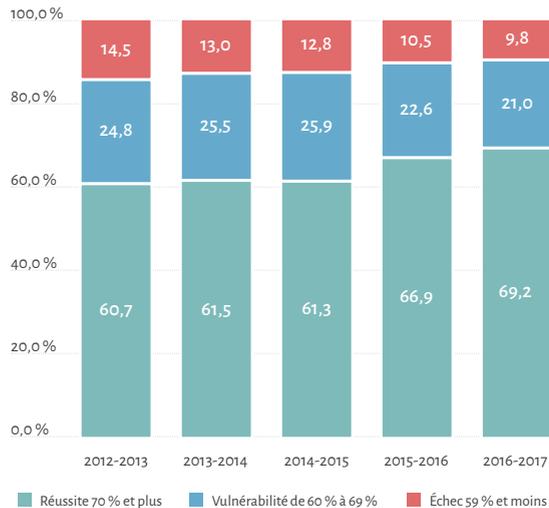


Élèves de l'école Le Tournesol

La CSPÎ fait face à des enjeux concernant la maîtrise de la langue. Bien que le taux de réussite se soit amélioré à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement de la 4^e année du primaire, la proportion d'élèves vulnérables, soit ceux qui obtiennent entre 60 % et 70 %, doit diminuer.

Des interventions mises en place rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire, dans un continuum de services équitables, favoriseront une augmentation de la diplomation et de la qualification.

Figure 17
Taux de réussite, de vulnérabilité et d'échec à l'épreuve d'écriture en 4^e année du primaire sur cinq ans



Élève de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles

ORIENTATION 1

Intervenir rapidement et en prévention, tout au long du parcours scolaire, pour la réussite de tous les élèves

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	SITUATION 2017-2018	CIBLE 2022-2023
1	Porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 72 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DEP et DES). ¹	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	70,4 % (Cohorte 2008)	75,0 %
		Proportion d'élèves obtenant un diplôme DES ou DEP	63,0 % (Cohorte 2008)	67,0 %
		Taux de décrochage ²	22,9 % (Année 2014-2015)	18,0 %
		Proportion d'élèves de moins de 20 ans nouvellement inscrits en FP ³	13,8 % (Année 2016-2017)	16,8 %
1.1	Réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves. ¹	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	Garçons et filles écart de 6,6 points	Garçons et filles écart de 5,0 points
			Élèves HDAA et ordinaires écart de 29,6 points	Élèves HDAA et ordinaires écart de 24,5 points ²
			Milieus défavorisés et intermédiaires écart de 3,9 points	Milieus défavorisés et intermédiaires écart de 3,0 points
			Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération et les autres élèves écart de 0,4 points	Élèves issus de l'immigration de 1 ^{re} génération et les autres élèves écart de 0,3 points
1.2	Ramener à 13,7 % la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. ¹	Proportion des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire	17,3 % (Cohorte 2016-2017)	15,6 %
1.3	Augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en français au secondaire . ²	Lecture 2 ^e secondaire	59,9 %	64,9 %
		Écriture 2 ^e secondaire	74,0 %	79,0 %
		Lecture 5 ^e secondaire	62,2 %	67,2 %
		Écriture 5 ^e secondaire	70,0 %	75,0 %

■ Objectifs du MÉES

■ Objectifs de la CSPÍ

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	SITUATION 2017-2018	CIBLE 2022-2023
1.4	Augmenter le taux de réussite aux épreuves du plan d'évaluation en mathématique au secondaire . ²	Mathématique C2 CST 4 ^e secondaire	69,2 %	74,2 %
		Mathématique C2 TS 4 ^e secondaire	79,1 %	84,1 %
		Mathématique C2 SN 4 ^e secondaire	81,2 %	86,2 %
1.5	Augmenter la proportion des élèves de 4 ^e année du primaire qui réussissent l'épreuve en français écriture à 70 % et plus. ²	Écriture 4 ^e année	65,8 %	70,8 %
1.6	Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus aux épreuves du plan d'évaluation en français au primaire . ²	Lecture 4 ^e année	67,2 %	72,2 %
		Écriture 6 ^e année	68,0 %	73,0 %
		Lecture 6 ^e année	69,4 %	74,4 %
1.7	Augmenter la proportion des élèves qui obtiennent 70 % et plus aux épreuves du plan d'évaluation en mathématique au primaire . ²	Mathématique C1 6 ^e année	68,4 %	73,4 %
		Mathématique C2 6 ^e année	53,0 %	58,0 %
1.8	Augmenter la proportion des élèves qui répondent aux attentes ministérielles au bulletin de l'étape 3 au préscolaire.	Préscolaire étape 3 toutes les compétences confondues	83,9 %	86,0 %
1.9	Rehausser et maintenir le niveau de compétences en littératie des adultes du territoire.	Portrait de l'offre de services	Données à venir	Données à venir
		Évolution de l'offre de services	Données à venir	Données à venir

¹ Les cibles sont établies à partir de la situation de 2016-2017 (mêmes cohortes considérées par le ministère) en fonction des objectifs nationaux.

² Les cibles sont établies à partir de la situation de 2016-2017 (moyenne des trois dernières années) + 5 points.

³ La cible est établie à partir de la situation de 2016-2017 (moyenne des trois dernières années) + 3 points.

ENJEU 2

MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INCLUSIFS, SAINS, SÉCURITAIRES ET STIMULANTS



Élèves de l'école Denise-Pelletier

Les idées maîtresses de la Politique de la réussite éducative et l'analyse des données de la CSPÎ ont fait ressortir deux enjeux pour lesquels elle s'engage à agir. Le premier porte sur l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques. Le second fait la promotion d'un milieu de vie inclusif où les élèves ont accès à des ressources humaines compétentes, des infrastructures numériques et immobilières qui soutiennent adéquatement leur apprentissage.

Déjà dans son plan stratégique 2010-2015, la CSPÎ priorisait le développement professionnel de son personnel. Les services éducatifs et complémentaires, en collaboration avec le milieu universitaire, s'assurent que l'offre de formation et d'accompagnement proposée aux personnels enseignants, professionnels et de directions d'établissements est centrée sur des pratiques issues de la recherche. Toutefois, la CSPÎ doit s'engager à bonifier son offre de services à tout son personnel, notamment celui en soutien direct à l'élève et qui n'a pas accès à de la formation. De plus, l'organisation doit encourager et soutenir le développement d'une réelle culture du transfert dans la pratique.

Considérant l'important renouvellement du personnel, des programmes d'insertion professionnelle et de mentorat pour les personnels enseignant, professionnel

et de directions adjointes d'établissements du secteur de la FGJ ont été mis sur pied. Par contre, ces programmes doivent être déployés auprès de tous les corps d'emploi de l'organisation, et ce, dans tous les secteurs.

Des professionnels des services éducatifs et des services complémentaires ont mené un travail rigoureux, en collaboration avec les équipes-écoles, pour promouvoir un milieu sain et sécuritaire. Cependant, les données issues du groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SÉVEQ) révèlent que la CSPÎ doit poursuivre ses efforts pour s'assurer que chaque établissement devienne un milieu de vie inclusif, sain, sécuritaire et stimulant où les élèves ont un sentiment d'engagement élevé.

Les données collectées dans le cadre d'une enquête menée à la CSPÎ révèlent les progrès réalisés quant à l'accessibilité aux infrastructures numériques ainsi qu'à l'implantation d'approches et d'outils technologiques. Toutefois, la formation et l'accompagnement pour soutenir l'utilisation des ressources numériques pour enseigner et s'assurer de la réussite des élèves, dont les élèves HDAA, demeurent un défi.

La qualité des infrastructures est un élément essentiel pour favoriser l'apprentissage de tous les élèves. La CSPÎ se doit de maintenir l'ensemble des bâtiments dans un état satisfaisant, tout en assumant les nombreux agrandissements qu'amène la croissance importante de sa clientèle. La surutilisation des locaux et la vétusté de certains bâtiments sont de véritables défis.

Pour cet enjeu, une préoccupation importante demeure la collecte et l'analyse de données.

ORIENTATION 2

S'assurer de la collaboration de tout le personnel afin d'offrir un environnement éducatif, physique, technologique et inclusif centré sur l'apprentissage et l'engagement pour la réussite de tous les élèves

	OBJECTIFS 2030	INDICATEURS	SITUATION 2017-2018	CIBLE 2022-2023
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	2.1 Maintenir et bonifier l'offre de formation et d'accompagnement qui s'appuie sur la recherche et qui soutient le transfert dans la pratique au regard : · de l'insertion professionnelle (mentorat) ; · du développement professionnel ; · de l'utilisation des technologies à des fins pédagogiques et éducatives.	Proportion des personnes ⁴ qui sont inscrites aux différents dispositifs de formation	Données à collecter	
		Nombre de dispositifs de formation qui respectent les conditions qui soutiennent le transfert		
		Plan de formation et bilan		
		Perception des personnes ⁴ quant au transfert dans leur pratique		
		Perception des personnes ⁴ quant au transfert dans leur pratique 1 an plus tard		
MILIEU INCLUSIF, SAIN ET SÉCURITAIRE	2.2 Soutenir les établissements dans le développement d'un milieu de vie inclusif, sécuritaire et stimulant.	Nombre d'établissements qui consignent les incidents dans le SPI	Données à collecter	
		Nombre d'établissements dont le plan de lutte est évalué et mis à jour annuellement		
		Proportion des élèves qui participent à des activités stimulantes		
2.3 Assurer l'accessibilité et l'utilisation des mesures d'aide technologique aux élèves HDAA, en contexte d'apprentissage et d'évaluation pour tous les ordres d'enseignement.	Proportion d'élèves HDAA qui ont accès à des mesures d'aide technologique	Données à collecter		
	Capacité des élèves à utiliser les outils d'aide technologique			
	Production de versions numériques des documents			
2.4	Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. ⁵	Proportion des bâtiments qui sont dans un état satisfaisant	49 %	68 %
2.5	Augmenter la proportion d'élèves du primaire qui sont physiquement actifs 60 minutes par jour.	Nombre d'écoles primaires qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour, pour tous les élèves	Données à collecter	

■ Objectifs du MÉÉS ■ Objectifs de la CSPÎ

⁴ Personnes ayant participé : personnel enseignant, de soutien direct à l'élève, professionnel à la consultation, de direction d'établissement

⁵ Dans la mesure où le financement du MÉÉS le permet.

Note

On entend par établissement dans un état satisfaisant, un établissement dont l'indice de vétusté (IV) est de 15 % ou moins. L'IV est la somme du coût estimé de tous les travaux de maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure. Le tout est exprimé sous forme de pourcentage.

ENJEU 3

PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION



Intervenant du YMCA et élèves de l'école secondaire Calixa-Lavallée

À la CSPÎ, plusieurs initiatives sont prises pour soutenir l'engagement parental. Toutefois, considérant la diversité de la clientèle et des contextes, elle se doit d'améliorer la qualité des communications avec la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté).

La relation entre la CSPÎ, les partenaires de la communauté et les partenaires d'affaires est mise de l'avant. Dans un souci constant d'amélioration, la commission scolaire souhaite avoir une meilleure connaissance des besoins de sa clientèle afin de développer les partenariats les plus probants pour la réussite des élèves.

ORIENTATION 3

Renforcer la collaboration, la complémentarité et l'engagement des différents acteurs pour contribuer à la réussite de tous les élèves et à la vitalité du territoire

OBJECTIFS 2030		INDICATEURS	SITUATION 2017-2018	CIBLE 2022-2023
3.1	Développer avec la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté) des actions concertées pour la réussite des élèves en valorisant les rôles et les responsabilités de chacun.	Proportion des établissements qui proposent des activités qui valorisent les rôles et les responsabilités de chacun	Données à collecter	
		Élaboration et mise en place de plans d'action avec les partenaires		
3.2	Améliorer les communications entre la CSPÎ et la communauté éducative (équipes-écoles, parents, partenaires et communauté).	Taux de satisfaction des parents, des partenaires et des membres de la communauté au regard des communications avec la CSPÎ	Données à collecter	
		Variété des moyens de communication utilisés avec les parents, les partenaires et la communauté		
3.3	Favoriser une plus grande adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi pour contribuer à la vitalité du territoire.	Proportion des élèves diplômés en FP qui obtiennent un emploi	Données à collecter	
		Proportion des élèves qualifiés en FPT qui obtiennent un emploi		
		Proportion des élèves qualifiés en FMS qui obtiennent un emploi		



Élèves de l'école Wilfrid-Bastien

REDDITION DE COMPTES

La commission scolaire doit rédiger un rapport annuel qui comprend la présentation et l'analyse des résultats obtenus au regard des orientations, des objectifs et des cibles du PEVR. Elle doit rendre compte également d'autres actions exigées par la LIP (par exemple, du code d'éthique du Conseil des commissaires, du rapport du protecteur de l'élève, etc.).¹



Enseignante et élèves de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles



Élèves de l'école Pierre-de-Coubertin



Responsable du service de garde et élève de l'école de la Belle-Rive

¹LIP, article 220

A long, brightly lit school hallway with rows of colorful lockers on both sides. The lockers are in shades of blue, yellow, red, purple, and green. A yellow door is open on the left, and a grey door is open on the right. The floor is light grey with a large grid of colored lines (red, blue, green, yellow) drawn on it. The ceiling has recessed lighting. The word "ANNEXES" is written in white on a blue rectangular background in the center of the hallway.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Dans le but de développer un langage commun, voici un glossaire des termes utilisés et leurs définitions les plus communément acceptées en éducation.

Accompagnement

L'accompagnement se définit comme étant :

- ▲ une personne accompagnatrice qui guide par l'écoute, le questionnement et la rétroaction dans une perspective de bienveillance ;
- ▲ une personne ou un groupe de personnes accompagnées qui se place en posture d'apprenant ;
- ▲ un processus d'analyse et de réflexivité tant pour la personne accompagnée que pour la personne accompagnatrice.

« L'accompagnement devient un moyen tangible d'encourager et de soutenir l'ajustement de pratique, conduisant au développement professionnel. »

(Guillemette, 2014)

Apprentissage

« Processus dynamique jumelant l'expérience à la connaissance et à la pertinence. »

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)

Bienveillance

« Attitude des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres. »

(Archambault et Dumais, 2017)

Cible

« Une cible est associée à un indicateur et désigne le résultat visé par l'objectif. Elle doit être précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère impraticable ou inappropriée. »

(Gouvernement du Québec, 2018a)

Collaboration

« La collaboration fait référence à un niveau élevé d'interdépendance professionnelle, impliquant que les membres de l'équipe travaillent ensemble, partagent leurs connaissances, leur expertise, leurs expériences, leurs habiletés et leurs compétences individuelles dans le but de résoudre des problèmes. »

(CTREQ, 2017)

Cohérence

« Absence de contradictions dans l'enchaînement des parties d'un tout. »

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)

Contexte

« Informations sur les caractéristiques passées, présentes ou futures de la population que desservent les écoles ainsi que les caractéristiques du financement, des ressources, du matériel et de l'infrastructure physique des écoles. »

(Archambault et Dumais, 2012)

La description du contexte s'appuie sur une analyse de l'environnement dans lequel agit l'organisation. L'analyse du contexte permet de cerner différents enjeux auxquels l'organisation est confrontée et sur lesquelles elle s'appuie pour déterminer ses orientations et ses objectifs.

(Gouvernement du Québec, 2018a)

Donnée

Information admise, d'ordre quantitatif ou qualitatif, qui sert de base à un raisonnement.

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)

Les données d'une école peuvent se regrouper en quatre catégories, soit de contexte, de résultats, de perception et de procédure.

(Archambault et Dumais, 2012)

Diplomation et qualification

« Les diplômes et qualifications admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte sont les suivants : diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et en récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC). Seul le premier diplôme obtenu par l'élève, ou sa première qualification, est pris en compte dans le calcul. »

(MELS, 2015)

Élève vulnérable

Élève ayant des résultats se situant entre 60% et 70 % en langue d'enseignement et en mathématique durant son cheminement scolaire, particulièrement au primaire et principalement dans le cadre des épreuves ministérielles de fin de cycle.

(MELS, 2007)

Engagement

Participation active à la vie scolaire et sociale de son temps, conforme à ses convictions.

(Archambault et Dumais, 2017)

« Renforcer l'engagement des élèves a été identifié comme la clé pour résoudre les problèmes de rendement scolaire, de comportement et de décrochage. » -

Ming-Te Wang

(http://rire.ctreq.qc.ca/2013/07/engagement_scolaire)

Enjeu

« Un enjeu découle du contexte. Il représente ce que l'organisation, ses clientèles et ses partenaires peuvent perdre ou gagner selon les stratégies mises en place. Il sert à structurer les orientations. Le sens du mot enjeu désigne une préoccupation majeure ou un défi. La formulation d'un enjeu se fait dans un bref énoncé de quelques mots et ne contient pas de verbe. »

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)

Environnement inclusif

« Dans les situations d'éducation inclusive, l'école cherche à s'adapter a priori à la diversité des élèves dans leur ensemble... En agissant sur les obstacles à l'apprentissage, l'école cherche à développer le plein potentiel de chacun selon ses aptitudes et ses champs d'intérêt, dans une perspective d'apprentissage tout au long et au large de la vie. »

(Conseil supérieur, 2017)

Équité

« En matière d'éducation, l'équité implique que les circonstances personnelles ou sociales telles que le genre, l'origine ethnique ou le milieu familial ne sont en aucun cas des obstacles à la réalisation du potentiel éducatif de chaque individu [...]. »

(Archambault et Dumais, 2017)

Formation continue

« La formation continue désigne l'ensemble des activités et des actions au cours desquelles les professionnels en exercice s'engagent de façon individuelle ou collective en vue de mettre à jour et d'enrichir leur pratique. » (CTREQ, 2017)

Indicateur

Manifestation qui signale précisément l'état d'une situation.
(Legendre 2005)

Un indicateur renseigne sur ce qui sera examiné ou mesuré. Il informe sur l'état d'une situation, sur sa progression ou sur sa réalisation à différents moments. Un indicateur peut être qualitatif ou quantitatif.

« Il existe plusieurs types d'indicateurs, dont des indicateurs de performance qui sont directement liés aux résultats visés par un objectif ainsi que des indicateurs de mise en œuvre qui sont associés aux moyens et aux ressources utilisés pour atteindre un objectif. Un indicateur doit présenter les éléments suivants :

- ▲ il doit être précis et clair par rapport au résultat visé ;
- ▲ il doit mesurer qu'un seul aspect à la fois ;
- ▲ il doit reposer sur des données fiables et récurrentes. »

(Gouvernement du Québec, 2018a)

Intervenir rapidement

Dépister les difficultés dès qu'un problème apparaît, peu importe l'âge de l'élève, afin d'offrir une réponse adaptée aux besoins de celui-ci.
(Politique de la réussite éducative, 2017)

Intervenir en prévention

Mettre en place des mesures universelles, en classe, conçues pour tous les élèves de façon à agir en amont face aux difficultés possibles.

(Conseil supérieur, 2017)

Intervenir tout au long du parcours scolaire

Accompagner l'élève tout au long de son parcours scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.

(Politique de la réussite éducative, 2017)

Objectif

« Résultat précis, circonscrit et vérifiable dont l'atteinte exige la mise en œuvre d'actions/interventions cohérentes durant une certaine période de temps. »

(Legendre 2005)

« Un objectif constitue un engagement prioritaire de l'organisation pour la période couverte par l'outil stratégique. Il est formulé en termes de résultats perceptibles et significatifs pour les clientèles et constitue la base de la reddition de comptes. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ▲ il doit être introduit par un seul verbe d'action ;
- ▲ il doit véhiculer une seule idée ;
- ▲ il doit préciser la population ciblée ;
- ▲ il doit rendre explicite le résultat visé. »

(Gouvernement du Québec, 2018a)

Orientation

« Une orientation permet à une organisation d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit les priorités de l'organisation. Elle est rattachée à un enjeu et doit présenter les éléments suivants :

- ▲ elle doit être introduite par un seul verbe d'action ;
- ▲ elle doit véhiculer une idée maîtresse ;
- ▲ elle doit être claire et concise. »

(Gouvernement du Québec, 2018a)

Rigueur

Se distingue par son exactitude, son ordre, sa pertinence, sa logique, sa précision.

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)

Suivi monitoring

Examen continu des interventions/actions et de leurs effets dans le but d'apporter des correctifs (régulation) sans tarder lorsque la situation s'écarte de la situation souhaitée.

Le suivi a comme fonction de fournir une rétroaction, sur une base régulière, au responsable de l'intervention concernant les progrès ou l'absence de progrès dans la réalisation de la situation souhaitée.

(Secrétariat du Conseil du trésor, 2013)



Élèves de l'école secondaire Calixa-Lavallée

Taux de réussite aux épreuves

Le taux de réussite aux épreuves est obtenu en divisant le nombre de succès par le nombre de présences.

(<http://www.education.gouv.qc.ca>)

Transfert

Le transfert des apprentissages peut être défini comme étant l'utilisation, par un individu, des connaissances, des savoirs et des habiletés appris en formation, dans le cadre de contextes de travail comportant un certain degré de nouveauté, et ce, afin d'améliorer de façon prioritaire sa pratique.

(Roussel, 2011)



Élève du Centre Anjou

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

AÉSCSPÎ

Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

AEP

Attestation d'études professionnelles

ASP

Attestation de spécialisation professionnelle

CSPÎ

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

CST

Culture, société et technique (séquence mathématique)

DEP

Diplôme d'études professionnelles

DES

Diplôme d'études secondaires

FGA

Formation générale des adultes

FGJ

Formation générale des jeunes

FMS

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

FP

Formation professionnelle

FPT

Formation préparatoire au travail

HDA

Handicapé ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

IMSÉ

Indice de milieu socioéconomique

LIP

Loi sur l'instruction publique

Mathématique C1

Compétence 1 : Résoudre une situation-problème

Mathématique C2

Compétence 2 : Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques

MÉES

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

PEVR

Plan d'engagement vers la réussite

SÉVEQ

Équipe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (Université Laval)

SIAA

Stratégie d'intervention Agir autrement

SN

Sciences naturelles (séquence mathématique)

SPI

Suivi personnalisé Internet

TS

Technico-sciences (séquence mathématique)

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT, J. et DUMAIS, F. (2012). *Des données pour diriger : utiliser ou produire des données et prendre des décisions. Une recension de la littérature scientifique et professionnelle*. Université de Montréal et Une école montréalaise pour tous. Montréal, Québec.
- ARCHAMBAULT, J. et DUMAIS, F. (2017). *Documenter des données pour diriger : Recueil des stratégies de collecte de données dans des écoles en milieu urbain*. Université de Montréal et Une école montréalaise pour tous. Montréal, Québec.
- CENTRE DU TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE. (2017). *Lexique sur transfert de connaissances en éducation*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves, Remettre le cap sur l'équité, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Québec, Québec : Gouvernement du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement préscolaire et primaire*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2002). *Élaboration des programmes d'Études professionnelles Cadre général - Cadre technique*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2003). *Politique d'évaluation des apprentissages*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Programme d'enseignement au secondaire*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2015). *Rapport diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2017). *Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Québec, Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2018a) – *Gestion axée sur les résultats : Pilotage du système d'éducation*. Plan d'engagement vers la réussite (Guides 3 de 5). Québec, Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- GUILLEMETTE, S. (2014). *Une gestion différenciée de l'activité de l'activité éducative en milieu scolaire*. Berlin, Allemagne : Presses Académiques Francophones.
- LEGENDRE, Renald (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation, 3^e éd.* Montréal, Québec : Guérin.
- RIDDE, Valéry, et DAGENAI, Christian. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programme*. Québec, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.
- ROUSSEL, J.F. (2011). *Gérer la formation viser le transfert*. Canada, Canada : Guérin.
- SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation : pour une gestion saine et performante*, Québec.

http://rire.ctreq.qc.ca/2013/07/engagement_scolaire

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/moyenne-et-taux-de-reussite-aux-epreuves-ministerielles-uniquees-en-4e-et-5e-annee-du-secondaire/>

REMERCIEMENTS

La CSPÎ tient à exprimer sa sincère reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, aux travaux entourant l'élaboration du PEVR.

D'abord, la commission scolaire remercie chaleureusement tous les membres des différents sous-comités : enseignantes et enseignants, membre du personnel de soutien, membre du personnel professionnel, étudiantes et étudiants, membres de directions d'école, cadres scolaires, parents, organismes, etc. Ceux-ci ont été d'une aide précieuse pour l'analyse des données, l'élaboration des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles. Leur réflexion a également permis de dégager les valeurs qui guideront la CSPÎ dans le choix de ses actions pour la mise en œuvre du PEVR. Leurs connaissances et leur expérience du terrain ont permis de bonifier, de nuancer et d'attester de l'état de la situation ainsi que l'analyse qui en découle.

Les remerciements de la CSPÎ s'adressent également aux membres du comité de validation qui se sont assurés de la cohérence entre les enjeux, les orientations et les objectifs tout en ciblant l'essentiel.

Par ailleurs, ce portrait aurait été incomplet s'il n'avait pu s'appuyer sur un certain nombre de données statistiques. La commission scolaire remercie donc chaleureusement l'équipe qui a préparé et organisé les données.

Enfin, la CSPÎ tient à remercier l'ensemble des personnes qui par leur expertise ont joué un rôle que ce soit dans la recherche, la préparation, l'animation que dans la rédaction de notre plan d'engagement vers la réussite.



Marche pour la paix de l'école Denise-Pelletier



Enseignante et des élèves de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles



Technicienne de travaux pratiques et élève de l'école secondaire Calixa-Lavallée



Intervenant communautaire du programme Horizon Jeunesse et élève de l'école secondaire Calixa-Lavallée

Publié par la Commission
scolaire de la Pointe-de-l'Île

Production et impression :
Services intégrés en reprographie
et en imprimerie

Photos :
Mario Desroches

Conception graphique :
Sébastien Morin



Coordonnées de l'organisme :

Centre administratif
550, 53^e Avenue
Montréal (Québec)
H1A 2T7

514 642-9520
cspi.qc.ca

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8 h à 16 h